

GABIAN



**COMMUNE DE GABIAN (34326)**  
**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**Séance du Mercredi 29 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

**Présents :** Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, LAVIT Frédéric. Mesdames PAILLES Séverine, GROUSSET Emilie, LABROUSSE Marlène, ROUSSET Agnès.

**Procuration :** Madame LOPEZ Chantal donne pouvoir à Madame PAILLES Séverine, Monsieur SOULIE Christophe donne pouvoir à Monsieur FOREZ Daniel, Monsieur ISARN Pierre donne pouvoir à Monsieur BOUTES Francis, Monsieur DE BARROS Claudy donne pouvoir à Monsieur LAVIT Frédéric.

**Membre absent :** Madame GALZY Isabelle.

**Secrétaire de séance :** FOREZ Daniel

**50/2024 Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a lieu d'annuler les titres suivants :

- SOULIE Christophe 62 € + 50 €
- THOUREL Geneviève 355 €
- UDAF de PARIS 50 €
- DUBOIS Patricia 40 € + 40 €
- JOUGLA Hélène 80 € + 40 €
- MORIN Laurence 964 € + 828 € + 200 €
- MASSEBIEAU Justine 561 € + 403 €
- LACAN Thierry 800 €
- DAUVE Jean-Luc 889 €
- DEBUT Christine 1953 €
- LEROUX David 624 €

Le montant total de l'admission en non-valeur est de 7939 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner l'autorisation d'annuler ces titres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** de donner l'autorisation d'annuler ces titres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES

